

TD 01
CONSTITUTION D'UNE S.A.R.L. (1)

- **Objectif(s) :**
 - Constitution du capital d'une S.A.R.L.
- **Pré-requis :**
 - Maitrise des techniques comptables,
 - Connaissances juridiques en droit commercial et en droit des sociétés.
- **Modalités :**
 - Exemple de constitution du capital dans une S.A.R.L.
- **Durée indicative :**
 - 2 heures.

TABLE DES MATIERES

Enoncé :	2
Travail à faire :	2
Document :	2
Annexes :	3
• Annexe 1 :	3
• Annexe 2 :	3
Correction :	4
• Travail 1 :	4
• Travail 2 :	4
• Travail 3 :	4
• Travail 4 :	4

Enoncé :

Le 1^{er} septembre 200N, **M. Leygonie** et **M. Januario** qui sont amis de longue date, décident de créer ensemble une S.A.R.L. dont les caractéristiques vous sont communiquées ci-après :

- **Capital** : 50 000 € (soit 250 parts sociales de 200 € de valeur nominale) :
 - **M. Leygonie** : 150 parts sociales à 200 € soit : 30 000 € (60 % du capital).
 - **M. Januario** : 100 parts sociales à 200 € soit : 20 000 € (40 % du capital).
- **Libération des apports** : le 5 septembre 200N par virement bancaire sur le compte ouvert au nom de la S.A.R.L. DLJC.
- **Frais de constitution** : 1 000 € (pas de TVA), réglés le 10 septembre 200N par chèque bancaire. Il est décidé d'enregistrer ces frais directement dans un compte d'immobilisation en vue de les amortir sur 4 ans.

On vous communique le document et les annexes suivants :

- **Document** : Extraits du plan comptable de la société.
- **Annexe 1** : Bordereau de saisie – Journal Unique – Année 200N (à compléter).
- **Annexe 2** : Bilan d'ouverture (à compléter).

Travail à faire :

En utilisant le document et les annexes fournis,

- 1°) Comptabiliser les opérations de constitution au journal de la société.
- 2°) Présenter le bilan d'ouverture de la société au 10 septembre 200N.
- 3°) Qualifier et définir le type d'apports de M. Leygonie et de M. Januario et indiquer quel autre type d'apport pouvait être réalisé.
- 4°) Commenter le traitement comptable des frais de constitution.

Document :

EXTRAITS DU PLAN COMPTABLE DE LA S.A.R.L. DLJC

Compte 1012. Capital souscrit – appelé, non versé.
Compte 1013. Capital souscrit – appelé, versé.
Compte 2011. Frais de constitution.
Compte 456151. M. Leygonie – apports en numéraire.
Compte 456152. M. Januario – apports en numéraire.
Compte 5121. Banque Populaire du Centre Atlantique.

Annexes :

- **Annexe 1 :**

Bordereau de saisie - Journal Unique - S.A.R.L. DLJC - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Promesses d'apport des associés		
200N			Libération des apports		
200N			Régularisation du capital après libération des apports		
200N			Immobilisation et paiement des frais de constitution		
Totaux					

- **Annexe 2 :**

Bilan d'ouverture simplifié de la S.A.R.L. DLJC au 10 septembre 200N			
ACTIF		PASSIF	
Postes	Net	Postes	Montants
Actif immobilisé :		Capitaux propres :	
Actif circulant :		Dettes :	
Total		Total	

Correction :

- **Travail 1 :**

Bordereau de saisie - Journal Unique - S.A.R.L. DLJC - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-sept. 200N	456151	M. Leygonie - Apports en numéraire	Promesses d'apport des associés	30 000,00	50 000,00
	456152	M. Januario - Apports en numéraire		20 000,00	
	1012	Capital souscrit - appelé, non versé			
5-sept. 200N	512	Banques	Libération des apports	50 000,00	30 000,00 20 000,00
	456151	M. Leygonie - Apports en numéraire			
	456152	M. Januario - Apports en numéraire			
5-sept. 200N	1012	Capital souscrit - appelé, non versé	Régularisation du capital après libération des apports	50 000,00	50 000,00
	1013	Capital souscrit - appelé, versé			
10-sept. 200N	2011	Frais de constitution	Immobilisation et paiement des frais de constitution	1 000,00	1 000,00
	5121	Banque Populaire du Centre Atlantique			
Totaux				151 000,00	151 000,00

- **Travail 2 :**

Bilan d'ouverture simplifié de la S.A.R.L. DLJC au 10 septembre 200N			
ACTIF		PASSIF	
Postes	Net	Postes	Montants
Actif immobilisé : Frais de constitution	1 000,00	Capitaux propres : Capital	50 000,00
Actif circulant : Disponibilités	49 000,00	Dettes :	
Total	50 000,00	Total	50 000,00

- **Travail 3 :**

Les apports effectués par M. Leygonie et M. Januario sont des sommes d'argent versées directement sur le compte bancaire ouvert au nom de leur société. On parle, dans ce cas, d'apports en **numéraire**.

Ils auraient également pu effectuer des apports en **nature**, c'est à dire des biens immobiliers ou mobiliers : terrains, constructions, matériel informatique, matériel de transport, matériel industriel, etc.

- **Travail 4 :**

En principe, les frais de constitution sont une **charge** à rattacher à l'exercice comptable au cours duquel ils sont constatés.

Cependant, ces frais se rapportent à des opérations qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'entreprise.

La société a donc trois possibilités :

- Enregistrement direct des frais de constitution en immobilisations dès leur engagement.
- Enregistrement des dépenses en charges, puis à la clôture des comptes, immobilisation des frais de constitution.
- Enregistrement des dépenses en charges en totalité et de façon définitive.

Les sociétés qui choisissent d'inscrire les frais de constitution en immobilisation devront les amortir en mode linéaire dans un délai maximum de 5 ans.